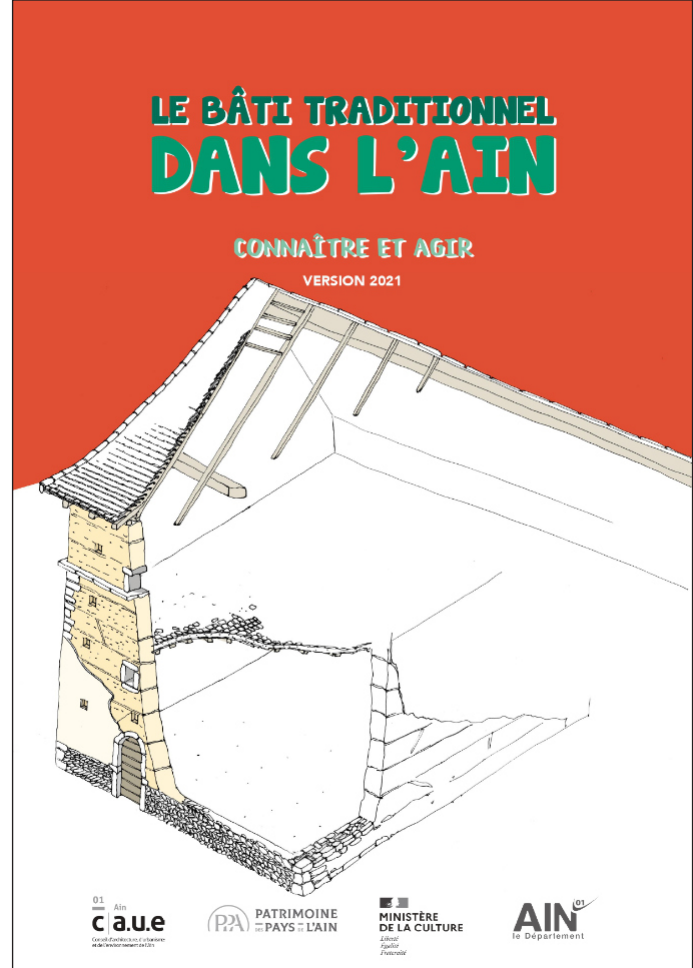


EXTRAITS



Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



5.2 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

PENSER UN NOUVEAU QUARTIER DURABLE



1 : Analogie avec un hameau ancien de Beaumont et son habitat groupé autour d'une grande place publique - La chapelle du Chatelard

2 : Axométrie du Domaine des cinq sens - Saint-Marcel-en-Dombes (01) Architecte Johnny Loison - © ATELIER JL

2 : Logement en bande - Saint-Etienne-du-Bois (01)

3 : Lotissement Les Prés de Sonod - Belley (01) - Mégard architectes

Les **éco-quartiers**, **éco-lotissements**, **éco-hameaux** peuvent être intéressants pour réfléchir à un plan d'**ensemble cohérent** avec son environnement naturel et bâti. En favorisant les espaces mutualisés, ils participent à renforcer les liens entre les habitants. Ces labels mettent en valeur une démarche vertueuse depuis la conception jusqu'à la vie future du quartier en veillant au respect des ressources, à l'efficacité et à l'intégration à l'existant.

Le **label éco-quartier** est encadré par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Quatre jalons le compose :

- 1 : signature de la charte dès l'émergence du projet, où le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre une vingtaine d'engagements. Le *label écoquartier (étape 1)* est accordé après rencontre d'un correspondant, la signature de la charte, la formalisation d'une note de contexte territoriale et l'enregistrement du projet sur la plateforme éco-quartier. Ce label est valable pour une durée de 2 ans reconductible.
- 2 : le porteur de projet se porte candidat au label éco-quartier (*étape 2*) lors de la mise en place du chantier.
- 3 : à la livraison du chantier, une expertise évalue le projet. Le *label éco-quartier (étape 3)* est accordé après avis de la commission nationale.
- 4 : trois ans après le chantier, une évaluation porte sur quatre axes : l'atteinte des objectifs, le retour des habitants, ses liens dans le territoire, les effets leviers. Le *label éco-quartier (étape 4)* est accordé après un avis de la commission nationale.

L'éco-quartier des Orfèvres à Trévoux, initié en 2016 est le premier projet dans l'Ain à s'inscrire dans cette démarche nationale.

Cette reconnaissance peut aussi être engagée a posteriori pour promouvoir une démarche vertueuse telle le lotissement compact du Domaine des cinq sens à Saint-Marcel-en-Dombes (01). Cette opération de logements connectée au centre bourg a débuté en 2015, sur les bases d'une Opération d'Aménagement et de Programmation* inscrite au PLU. Les architectes lyonnais de l'atelier JL et de l'agence Xanadu ont décliné des logements individuels groupés et de l'habitat intermédiaire **inspirés de formes traditionnelles revisitées** comme la maison à cour ou la longère.